

Chers camarades,

Ce matin encore, les journaux nationaux s'intéressent encore à Mayotte (dont le Canard enchaîné en page 2).

Le 21 mars 2018, le Snés Mayotte condamnait déjà les actions violentes commises envers la communauté comorienne par des milices autoproclamées.

Celles-ci perdurent : la préfecture a communiqué hier, mardi 27 mars, sur le décès d'un homme, suite au retard pris par une ambulance sur les barrages ; un bébé est également décédé.

De même, hier, le Procureur de la République a reconnu des actions illégales et des enquêtes pour homicide volontaire sont en cours.

Lundi 26 mars, jour du début de notre congrès, alors que Frédérique (Rolet) citait Mayotte dans son intervention, j'apprenais des décasages par des milices dans le nord et le sud de l'île.

D'un mouvement de grève légitime et dont les revendications concernant les services publics, notamment l'éducation, sont plus que fondées, comme l'a rappelé Henri (Nouri), nous assistons en ses marges , de plus en plus larges d'ailleurs, à des exactions envers les populations comorienne et malgache.

Le lien entre immigration et insécurité confirmé par la Ministre des Outre mer lors de sa visite sur l'île n'est pas acceptable.

Les termes "ratissage" et "anéantissement" sont maintenant affichés sans complexe. Il s'agit d'une véritable chasse aux migrants dont les conséquences risquent d'être dramatiques.

Ni le Snés Mayotte, ni le Snés national ne sauraient se faire les complices de ces actes ignobles, ne fût- ce qu'en gardant le silence.

Je terminerai par ces quelques mots de l'écrivaine Claude Ber, je cite,

" Il y a des choses que non. Tu ne sauras peut être pas toujours à quoi dire oui, mais sache à quoi dire NON"